



ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2024-02
PERMISSION DE VOIRIE

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
Reçu en préfecture le 02/04/2024
Publié le
ID : 060-216000067-20240325-A_M_2024_02-AR

Le Maire de la commune d'AIRION

Vu la demande reçue de Monsieur François CHADUFAUX, de la société HYDRA – LHOTELLIER EAU en date du 22 mars 2024 sollicitant l'autorisation de procéder au curage préventif 2024 d'une partie des réseaux d'assainissement de la commune,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, la région et l'État,

Vu les dispositions du code générales des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code général des propriétés des personnes publiques,

Vu les dispositions du code de la voirie,

Vu les dispositions du code de la route,

Vu les dispositions du code de l'environnement,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Du mardi 02 avril à 08h30 au vendredi 05 avril 2024 à 19h00, il y aura de délivrer une permission ou une autorisation de voirie, de permis de stationnement ou d'autorisation d'entreprendre des travaux.

Ce chantier aura un empiètement sur la chaussée, les véhicules circulant à l'approche et sur la zone d'intervention seront soumis dans les deux sens aux restrictions suivantes :

- Vitesse réduite à 30 km/h,
- Circulation alternée au droit du chantier mobile,
- Interdiction de stationner au droit du chantier mobile.

Article 2 :

Ces restrictions seront applicables au niveau de la rue du moulin et la rue de l'église.

Article 3 :

La matérialisation des interventions sera gérée par la société HYDRA.

Article 4. - Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois dont l'amplification sera adressée à /

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Clermont,
- Monsieur le Chef de Corps du C.S.P de Clermont,
- HYDRA, représenté par M. François CHADUFAUX.

Fait à Airion le 25 mars 2024

Le Maire,

Sandrine BOULAS-DRETZ

